

"LE LENTUS"

Infos

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

Février 2023 - Mairie de LEMPTY

N°18



Mot du Maire

Madame, Monsieur, chers administrés,

Une année vient de s'écouler et il est coutume d'en faire le bilan.

Au cours de cette année 2022, nous avons enfin aperçu le bout du tunnel de l'isolement dû à la pandémie et nous avons pu reprendre une vie que je qualifierais de normale avec le retour des festivités et des moments conviviaux, tant sur le territoire communal qu'à l'extérieur.

Les Associations de la commune et les bénévoles de la médiathèque nous ont offert plusieurs animations : fête de la musique, fête des écoles, vente de viennoiseries chaque début de mois, animations avec la médiathèque, etc....

Je tiens particulièrement à les remercier toutes et tous de consacrer un peu de leur temps libre pour créer une dynamique communale et entretenir ainsi un lien social entre les habitants.

Pour sa part, la municipalité a remis en place le traditionnel repas Républicain du 11 Novembre et a lancé, avec la collaboration de tous les Présidents d'associations, une nouvelle opération citoyenne : « Nettoyons notre village » qui a mobilisé des habitants et des élus. Nous remercions tous les participants et espérons renouveler cette action cette année !

Notre commune a évolué avec de nouvelles constructions ou réhabilitations de bâtiments anciens. Ceci nous conduit à une augmentation de la population puisque qu'en fin d'année l'INSEE recense 404 habitants.

Ce renouvellement de population, majoritairement jeune, contribue fortement au maintien de notre école pour laquelle la municipalité fait un gros effort financier afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions.

Bienvenue à tous !

Mais, bien évidemment, il y a quelques bémols que nul ne peut ignorer. Nous avons connu le déclenchement de la guerre en Ukraine, le retour de l'inflation, l'augmentation des coûts de l'énergie quelle qu'elle soit, des carburants, des produits de consommation courante et tout cela a entraîné une baisse du pouvoir d'achat des ménages. « C'est l'Ukraine » nous dit-on ... Bel argument qui est loin d'être le seul responsable de toutes les difficultés rencontrées !

Les Collectivités sont également bien impactées et nous avons quelques inquiétudes quant au budget de fonctionnement qui, avec la hausse des prix de l'énergie, nous oblige à prendre des dispositions draconiennes pour contenir les dépenses. Nous sommes de plus en plus pressurisés et l'Etat continue de diminuer ses compensations et dotations... Quel devenir pour les communes rurales ?.....

Mais restons optimistes tant que faire se peut ! Vous allez trouver plus de détails en feuilletant ce bulletin qui je l'espère vous plaira avec ses informations et ses illustrations.

Je terminerai ce mot en remerciant chaleureusement toute mon équipe municipale qui s'implique, quelle que soit la fonction de chacune et chacun, qui m'épaulent dans les différentes tâches de gestion et cela dans une ambiance de camaraderie et de bonne entente que j'apprécie particulièrement.

**Meilleurs vœux à toutes et tous ainsi qu'à vos proches
pour cette année 2023 que je souhaite propice au bien être de chacun
d'entre nous et apaisée pour notre Pays.**

Déolinda DE FREITAS

Section de fonctionnement :

En 2022 le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité une augmentation raisonnable de la fiscalité portant sur les taux du foncier bâti et sur ceux du foncier non bâti à part égale soit + 1,7%. Il faut noter que la fiscalité foncière représente un peu plus du double des dotations d'Etat au budget de fonctionnement.

En maîtrisant parfaitement ces dépenses, nous aurons un résultat positif en 2022 avec un excédent de fonctionnement de 43 120,60 € soit 3 275,18 € de moins que l'an dernier.

Ceci représente le minimum nécessaire pour éponger toutes les augmentations que nous allons subir de plein fouet, comme tous les ménages.

Fort heureusement, à ce jour, la commune n'est pas endettée par les emprunts puisque nous n'avons réalisé qu'un seul emprunt de 40.000 € dont les intérêts en fonctionnement s'élèvent à : 299,56 € pour 2023.

Section d'investissement :

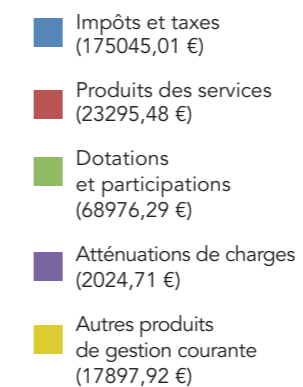
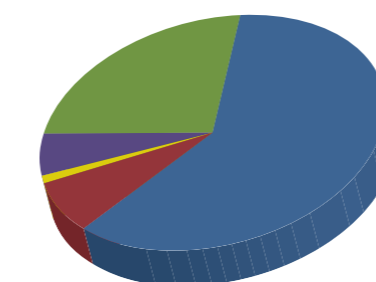
Quant à la section d'investissement, elle reste alimentée principalement par la taxe d'aménagement, la récupération du FCTVA et les diverses subventions que nous pouvons obtenir. Il va sans dire que nous ne dégageons dorénavant qu'une faible part d'autofinancement au vu des résultats de fonctionnement.

Budget 2022

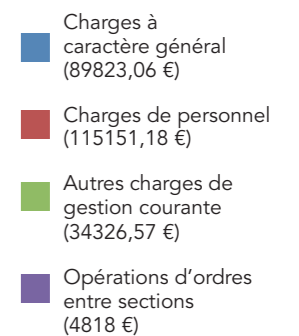
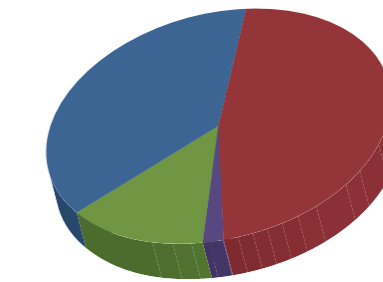
RÉPARTITION DU BUDGET 2022 PAR CHAPITRE

ET PAR SECTION DE FONCTIONNEMENT PAR COMPTE ADMINISTRATIF

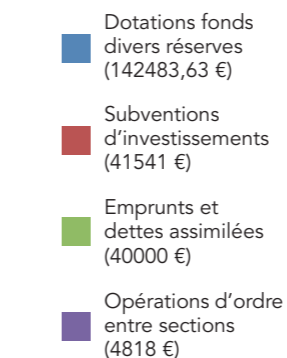
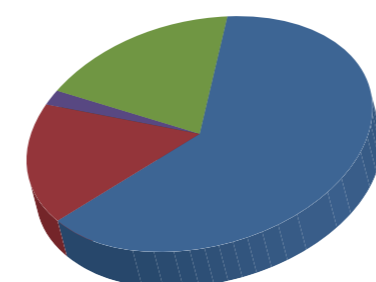
Recettes réelles Fonctionnement



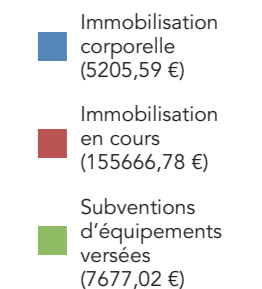
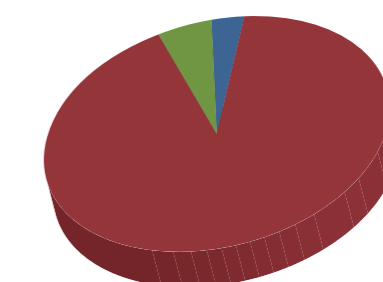
Dépenses réelles Fonctionnement



Recettes réelles Investissement



Dépenses réelles Investissement



Travaux et achats effectués au cours de l'année 2022

- > Rénovation importante des bâtiments de la mairie pour un montant HT de 284 882 € y compris les honoraires de l'architecte. Les travaux sont subventionnés par l'Etat (30%) et peut être par la Région (40%).
- > Installation d'une barrière à 2,95 m de hauteur pour limiter le poids des véhicules qui empruntent la route du Puy très fragilisée de par la nature de son sol. Montant de l'opération 3 416 € HT financée à 70% par le produit des amendes de police. La barrière peut-être ouverte sur demande auprès de la mairie.
- > Achat et installation de deux tables avec bancs pour la cour de récréation de l'école. Coût de l'achat : 887,50 € HT.
- > Travaux divers dans l'appartement de l'école et de la cure pour un montant de 17 359,69 € HT. Les travaux sont subventionnés à hauteur de 35% par le Département (FIC).
- > Réparation de la glissière de sécurité dans le virage de la route du Puy qui avait été endommagée suite à un accident de la circulation.
- > Changement des rideaux de la salle des fêtes. Coût : 3 381 € HT
- > Divers travaux d'éclairage public. Coût : 7 677 € HT
- > Installation de deux cavurnes au cimetière. Coût : 800 € HT
- > Acquisition d'un tracteur-tondeuse d'occasion. Coût : 1 500 €
- > Nettoyage des gouttières de l'Eglise. Coût : 637,50 € HT



Projets pour 2023

- > Construction d'une salle de motricité polyvalente jouxtant l'école.
 - > Mise à l'étude de l'aménagement du secteur de la Motte (après la fin de chantier) et du carrefour des deux routes départementales RD 85 et 104 pour sécuriser la circulation des véhicules et des piétons.
 - > Démolition de la vieille maison en mauvais état au 3 rue des Garollets à l'angle de la rue des jardins et de la rue des Garollets avec remise en état du terrain pour servir de stationnement.
- Cette opération doit être menée en collaboration avec SMTIC SMAF qui est encore propriétaire de ce bâtiment dans l'attente d'une réalisation de projet communal.

Attention !!!

Les travaux ont entraîné une modification de l'emplacement de la boîte aux lettres pour le départ du courrier.

Elle est maintenant posée sur le mur côté nord du secrétariat.



Petit historique de la fonction de Maire

Le mot « maire » apparaît au IX^e siècle sous la forme du mot « maior » qui désigne le représentant du domaine : c'est celui qui administre le village pour le compte du seigneur. Mais les difficultés économiques et sociales causées par la guerre de Cent Ans nécessitent le développement d'une administration des campagnes pour le compte de propriétaires non-résidents. À la fin du X^e siècle, les maires achètent leur charge pour deux ans mais leur rôle décline avec le développement de l'administration royale. L'administration municipale reste sous le contrôle de l'intendant général jusqu'à la Révolution française.

À la Révolution, le décret du 14 décembre 1789 fait table rase de toutes les structures anciennes pour créer les communes et abolit tous les autres systèmes tels que paroisse et communauté, sous le nom d'hôtel de ville, mairie, échevinats, consulats... Les agents municipaux (maires) sont élus au suffrage direct pour deux ans et rééligibles par les citoyens de la commune qui payent une contribution au moins égale à 3 journées de travail dans la commune.

La Constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795) met en place un agent municipal pour chaque commune sous l'autorité des « présidents des municipalités cantonales ».

La Constitution du 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799) revient sur l'élection du maire, les maires sont nommés par le préfet pour les communes de moins de 5 000 habitants par le Premier consul de la République pour les autres.

Avec la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), l'appellation de maire revient et remplace celle d'agent municipal.

À compter du 2 pluviôse an IX (22 janvier 1801) le maire est chargé seul de l'administration de la commune et les conseillers ne sont consultés que lorsqu'il le juge utile. Le maire exerce ce pouvoir absolu jusqu'en 1867. La Restauration (de 1814 à 1830) instaure la nomination des maires et des conseillers municipaux. Après 1831, les maires sont nommés (par le Roi pour les communes de plus de 3 000 habitants, par le préfet pour les plus petites), mais les conseillers municipaux sont élus pour six ans.

Sous la Seconde République (de 1848 à 1851), les maires sont élus par le conseil municipal pour les communes de moins de 6 000 habitants. Les maires des villes de 10 000 habitants et plus, continuent à être nommés par le préfet.

De 1851 à 1870, les maires sont nommés par le préfet, pour les communes de moins de 3 000 habitants et pour 5 ans à partir de 1855. À partir de 1870, le système napoléonien est conservé avec de petites modifications au gré des politiques.

C'est le 5 avril 1884 qu'une loi sur l'organisation municipale, qui inspire encore de manière substantielle la législation actuelle, est promulguée ; elle établit le principe de l'élection du maire et des adjoints par le conseil municipal, quelle que soit l'importance de la commune (sauf pour Paris dont le Maire ne sera élu qu'à partir de 1977). Elle fixe le mandat à quatre ans, durée portée à 6 ans en 1929.



Petit historique pour notre Mairie

Notre territoire de Lempty n'a pas dû échapper à toutes ces évolutions avant de devenir une commune. Le premier bâtiment appelé « Mairie » situé à côté du presbytère était celui de l'ancienne école privée partie dans des nouveaux locaux moins sombres et moins humides. L'institutrice de cette école privée continue à y assurer l'Etat Civil et l'unique placard contient tous les documents, notamment ceux du Cadastre. En 1938, un véritable secrétariat est créé et est tenu par l'institutrice de l'école publique.

En 1963, un petit bâtiment est construit un peu plus bas à l'entrée de la Motte et son équipement est modernisé. Devenu vite trop petit, en 1984 une extension à l'architecture plus contemporaine vient le compléter avec une grande salle pour les mariages, les conseils municipaux, les élections et autres réunions publiques. L'étanchéité du toit terrasse dont le skydôme faisait l'originalité, a nécessité plusieurs fois des réfections coûteuses. Ces dégâts des eaux réguliers et la mise aux normes du bâtiment pour l'accueil des personnes à mobilité réduite ont conduit la municipalité à entreprendre des travaux de rénovation. Le but principal des travaux à pour objet de modifier la toiture terrasse en toiture traditionnelle avec un petit agrandissement du côté du square permettant l'installation de toilettes accessibles PMR et la création d'un espace de rangement. Du côté de l'ancien presbytère, un appentis pourra servir d'abri pour les locataires du logement. L'espace ouvert au public du secrétariat sera également réorganisé. En plus d'une meilleure isolation du toit, il a été décidé de procéder au changement des huisseries avec l'installation de nouveaux volets roulants.



Restauration scolaire

Les repas sont livrés par la société API, basée à Lempdes qui propose des repas adaptés avec un menu végétarien par semaine, des produits locaux et bios autant que faire se peut sous le regard d'une diététicienne qui peut aussi apporter ses conseils pour le service. La fréquentation est soumise à un règlement intérieur que les familles s'engagent à respecter notamment pour les délais impératifs d'inscription.

Marie-Ange CASAROTTO, la responsable peut être contactée au 04 73 68 90 98. Elle assure les derniers préparatifs des repas, le service, la surveillance, l'aide aux plus petits et l'entretien des locaux. Elle est aidée par Mathilde BARJAUD (remplacée momentanément par Romane BIGAY) et Dorine BESSE en contrat aidé.

Tarifs repas cantine scolaire

- > repas enfants réguliers : 3.95 € > repas enfants ponctuels : 4.95 €
- > repas adultes en contrat aidé : 4 € > repas adultes : 5 €
- > Dans le cas des repas fournis par les parents pour les enfants soumis à un régime spécial le tarif est porté à 1.50 €, tarif qui correspond à une heure de garderie.
- > Les frais d'inscription pour l'année scolaire 2022-2023 sont de 7.50 € pour le premier enfant, de 7 € pour le deuxième et gratuits à partir du troisième.
- > Les inscriptions seront prises pour le mois et la facturation se fera automatiquement au vu des inscriptions. Seuls les repas non pris pour cause de maladie de plus de trois jours pourront être déduits.

Tarifs de location de la salle des fêtes 2023

> Nouveau système de tarification pour la location de la salle des fêtes.

Nous vous rappelons que la salle des fêtes n'est louée qu'à des habitants de Lempty et /ou à des personnes de l'extérieur « parainées » par un.e habitant.e de la commune avec l'engagement formel de respecter la tranquillité du voisinage au niveau sonore. A compter de 2023, le coût de l'énergie pour notre collectivité va impacter considérablement le budget communal. Afin d'éviter tout gaspillage, en responsabilisant les utilisateurs dont l'usage concerne le chauffage et tous les appareils ménagers, le conseil municipal a décidé de facturer la consommation d'électricité au plus juste. A partir du premier janvier 2023, en plus de la location figurant sur le tableau ci-dessous, un relevé du compteur sera fait lors de l'état des lieux d'arrivée et de départ. Cette consommation réelle sera alors facturée au prix de revient réel (TTC) réparti à part égale entre le loueur et le budget municipal, la commune prenant la moitié de la facture à sa charge.

	Habitants de Lempty	Personnes extérieures	Associations communales ou caritatives	Associations hors commune	Traiteurs ou organisateurs événementiel
TOUTE L'ANNÉE	200 € + Facturation Electricité	250 € + Facturation Electricité	GRATUIT + Facturation Electricité	170 € + Facturation Electricité	500 € + Facturation Electricité
ST SYLVESTRE	350 € + Facturation électricité	430 € + Facturation électricité	GRATUIT + Facturation Electricité	320 € + Facturation électricité	600 € + Facturation électricité
JOURNÉE SUPPLÉMENTAIRE					
TOUTE L'ANNÉE	60 € + Facturation électricité	80 € + Facturation électricité	GRATUIT + Facturation électricité	60 € + Facturation électricité	100 € + Facturation électricité
½ JOURNÉE (Vin d'honneur – Apéritif)					
TOUTE L'ANNÉE	90 € + Facturation électricité	120 € + Facturation électricité	GRATUIT + Facturation électricité	90 € + Facturation électricité	120 € + Facturation électricité
TARIF CUISINE	30 €	30 €	GRATUIT	30 €	50 €
CAUTION	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €
La caution sera déposée sous la forme de deux chèques de 800 € et 200 €					
MATÉRIEL					
Chaises	2 €	Non concerné			
Tables	5 €				

Accueil périscolaire

Mathilde BARJAUD (remplacée momentanément par Romane BIGAY) est chargée d'accueillir, de surveiller et de proposer des activités aux enfants en dehors des horaires scolaires, le matin à partir de 7 h et jusqu'à 18h 30 après la classe.

Tarifs garderie périscolaire

- Matin de 7h à 8h20**
Forfait de 2,20 €
- Soir de 16h30 à 17h30 et de 17h30 à 18h30**
1,50 € par tranche d'une heure
- Frais administratifs d'inscription**
7,50 € pour le premier enfant
7 € pour le deuxième
Gratuits au-delà

Tarifs des concessions et cases du colombarium

Quatre possibilités sont proposées aux ayants droit.

Concessions cinquantennaires : Simple : 400 € / Double : 800 €

Concessions perpétuelles : Simple : 800 € / Double 1600 €

Cavernes : 680 €

Colombarium (case) : 400 €

Jardin du souvenir : 40 €

Il est rappelé que toute cession est soumise à conditions : résider ou payer des impôts sur le territoire de la commune.



Commémorations

A propos des commémorations traditionnelles, celle du 11 novembre a repris sa tradition d'avant COVID de repas républicain organisé par la municipalité. Une petite cinquantaine de personnes se sont retrouvées pour un moment convivial autour d'une choucroute servie à la salle des fêtes.



Site internet et page facebook

Vous pouvez visiter le site de notre commune à cette adresse <http://www.lempty63.fr/> ou en recherchant « mairie de Lempty » sur un moteur de recherche.

Vous pouvez y trouver des informations sur la vie de notre commune, certaines démarches administratives, des liens touristiques, des informations générales... Ce site est géré par l'ADIT, un service du conseil départemental auquel la commune adhère et qui fournit les informations générales. Des élus le complètent le plus régulièrement possible et à la mesure de leurs modestes compétences informatiques.

Vous pouvez aussi consulter notre page Facebook « Commune de Lempty ». Des élus y publient des informations qui leur paraissent pouvoir vous intéresser ou vous être utiles.

N'hésitez pas à nous faire remonter vos remarques,

des informations, d'éventuelles corrections ou dysfonctionnements, des propositions...

Nouveau : création d'un groupe facebook : « À LEMPTY, on échange ! »

Ce groupe administré par des élus vous permettra de proposer ou de demander une activité (marche, jeux, sortie...), un covoiturage (adultes ou enfants), un service (bricolage, baby-sitting ...), du matériel ou toutes autres choses pour lesquelles vous pensez qu'un.e Lemptynaire pourrait vous apporter une réponse, une aide.

Par contre, tout commentaire critique ou malveillant sera supprimé et entraînera le bannissement de l'auteur.

Pour le trouver, il suffit de rechercher « **À LEMPTY, on échange !** » sur facebook.

Installation d'un défibrillateur automatique à l'extérieur de la salle des fêtes

Un défibrillateur vient d'être installé dans le recoin extérieur de la porte de sortie de secours de la salle des fêtes, juste en face du métier à ferrer les vaches. Il est complètement accessible si besoin.

Le défibrillateur ne peut avoir d'effet dangereux puisque c'est lui qui analyse les besoins.

Il ne faut pas oublier d'appeler le 15 ou le 18.

Cadeau annuel pour les aînés

Un joli sac en toile de jute réutilisable garni de gourmandises a été distribué à domicile à tous les habitants.es ayant atteint l'âge de 65 ans au 31 décembre.



Départ à la retraite de Daniel DESCHAMPS, notre agent communal.

Daniel DESCHAMPS est entré au service de la commune en juin 2004 en contrat aidé pour une période de 5 ans. Il a ensuite été nommé stagiaire en juillet 2009 à raison de 30H hebdomadaires et titularisé l'année suivante. Après 18 ans de service il a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} Juillet 2022. Pour le remercier de son travail mais aussi de sa disponibilité et de sa gentillesse, les élus, ses collègues et les enseignantes se sont réunis pour un traditionnel pot de l'amitié et lui ont offert quelques souvenirs. Nous lui renouvelons tous nos vœux d'heureuse et longue retraite.

A cette occasion, nous avons pu faire la connaissance de Sylvain TARDIVAT, son remplaçant nommé sur le même poste. C'est donc Monsieur TARDIVAT qui est chargé dorénavant d'entretenir notre commune, espaces verts, voirie, station d'épuration, cimetière, école et autres bâtiments communaux... tout ça sur le même quota horaire de 30 h par semaine pour l'instant.

Médiathèque

Notre Point Médiathèque qui fonctionne en réseau avec la Médiathèque de la Communauté de Communes entre Dore et Allier vous accueille dans ses nouveaux locaux situés dans le bâtiment attenant aux anciennes classes, le long de la rue. L'entrée se fait par le portail dans le coin de la place Lucie Aubrac.

Horaires d'ouverture : le lundi de 16 h 30 à 17 h 30 sauf vacances scolaires.

Vous pouvez y trouver des livres pour tous les âges, des revues, des DVD, des CD, des jeux...

Le fonctionnement en réseau vous permet d'emprunter ou de rendre dans n'importe quel point de la Communauté de Communes ou à la médiathèque de Lezoux.

Vous pourrez réserver n'importe quel ouvrage qui figure au catalogue sur le portail informatique ou directement sur place. Il sera transféré à Lempty dès qu'il sera disponible.

Il existe aussi un système de portage à domicile sur demande en téléphonant au 04 73 78 11 07 ou par mail : reseau.mediathèque@ccdoreallier.fr

La carte est gratuite et vous permet d'emprunter 10 documents pour une période de quatre semaines reconductible une fois et de réserver 3 documents.

Boîte à lire

Une boîte à lire est installée sur le candélabre à l'entrée de la cour de l'école. Ce petit placard est en libre accès pour tous et pour tous les âges. Chacun peut y déposer des ouvrages qu'il a envie de partager ou aller fouiner pour trouver une lecture qui l'intéresse et qu'il peut emporter librement.



Animations à l'école



Les bénévoles interviennent aussi auprès des élèves de l'école (à peu près une fois par mois pour la classe des petits et une fois par trimestre pour celle des grands) pour proposer du prêt de livres, des lectures collectives à voix haute, des jeux...

On s'la joue



Le samedi 11 juin, dès 9 h, des animateurs de la médiathèque ont apporté un assortiment de jeux qu'ils ont proposés aux participants.es après le partage de quelques viennoiseries et boissons matinales. Les jeunes et moins jeunes ont choisi des jeux d'abord un peu au hasard et ensuite par affinité. Les parties se sont enchaînées dans la bonne humeur et la matinée a même été trop courte pour satisfaire les envies de jouer. Expérience à renouveler...

La famille Baudry nous raconte son aventure à vélo



Sous l'impulsion de Jordan RIOS, médiateur du réseau intercommunal des médiathèques de la communauté de communes Entre Dore et ALLIER, Céline et Louis BAUDRY, habitants de la rue de l'ochère, ont préparé un diaporama très beau et très complet qu'ils ont présenté et commenté en direct à la salle des fêtes fin octobre afin de nous raconter leur extraordinaire aventure en famille et à vélo à travers l'Europe. Plus qu'un documentaire touristique sur les paysages et autres sites remarquables qui ont jalonné les 8 200 km parcourus en pédalant pendant 9 mois de mai 2019 à janvier 2020, c'est surtout l'aventure familiale avec leurs deux petites filles âgées alors de 7 et 4 ans qui nous a été présentée. Plus que tous les pays traversés (Suisse, Allemagne,

Autriche, Slovaquie, Hongrie, Croatie, Serbie, Roumanie, Grèce et Crète), c'est surtout le déroulement de leur vie quotidienne, l'installation de leur bivouac pour la nuit en pleine nature, l'adaptation des petites à un confort différent, les 30 à 50 km en moyenne de route par jour et les aléas administratifs ou médicaux qui ont forcé l'admiration des auditeurs présents. Plus que l'exploit sportif de longue durée (avec un matériel simple qui a été aussi exposé), ce sont les liens forts qui se sont tissés entre les quatre aventuriers et la simplicité de l'essentiel qu'ils ont exposée qui ont aussi ému l'assistance.

Si vous voulez avoir plus de détails sur cette expérience exceptionnelle, vous pouvez consulter le site lesbaudryavelo.wordpress.com.

Vie scolaire



A la rentrée de septembre 2022, notre école accueille 48 élèves pour 36 familles, soit une hausse de 5 élèves par rapport à la rentrée de septembre 2021.

Les deux principales enseignantes sont toujours fidèles à notre village :

> Guilaine DECOT, la directrice, s'occupe de la classe des plus petits (20 élèves de maternelle et 4 CP). Elle est aidée par Liliane REIGNAT, employée municipale qui la seconde auprès des enfants pendant les activités et les accompagne dans leurs gestes et besoins quotidiens.

> Véronique DELAGE et Cassandra FILLION (le mardi) encadrent 24 élèves de cours élémentaire (11) et cours moyen (13).

Même si une dizaine d'élèves va partir au collège en 2023, l'école attend un nombre de petits inférieur mais qui sera tout de même suffisant pour la prochaine rentrée.

La mairie a tenu à maintenir l'emploi aidé en contrat PEC étant donné l'effectif important de nos classes multi-niveaux au fonctionnement plus complexe et plus exigeant. Cette année, c'est Dorine BESSE qui intervient auprès des élèves en fonction de leurs besoins scolaires et des projets en cours.

Depuis la rentrée, le Ministère de l'Education Nationale a donné les consignes de différents niveaux de protocole à mettre en place en fonction de l'agressivité de l'épidémie de Covid 19 qui seront bien évidemment appliqués en cas de besoin.

Pendant l'année scolaire 2021-2022, la plupart des activités programmées ont pu avoir lieu :

> Les élèves de la classe des grands avec les CP se sont rendus à la piscine de Billom pour se familiariser avec le milieu aquatique et acquérir quelques notions de nage avec des parents accompagnateurs bénévoles et agréés. Le budget communal finance le transport (98 € par trajet et pour 10 séances) et le coût des entrées (476 €) est partagé entre la coopérative et l'APPEL.

> Tous les élèves ont pu bénéficier des projections de films choisis spécialement pour les écoles dans le cadre des dispositifs « Cinématernelle » et « Ecole et cinéma » à l'auditorium de la médiathèque de Lezoux. (178 € de bus et 87,50 € d'entrées à chaque séance financés par la coopérative de l'école).

> Le service d'animation et de sensibilisation au tri et à la gestion de nos déchets du SBA est intervenu gratuitement sur trois séances auprès des élèves de CE-CM avec l'objectif plus spécifique de remplir la structure en bois de l'hôtel à insectes, fabriqué l'année dernière par un parent d'élève, afin de pouvoir l'installer dans le potager.

> Après 10 séances de vélo (menées dans la cour et dans le square à côté de l'école) qui ont permis aux plus grands de progresser et de prendre confiance en eux pour leur sécurité, une sortie a été organisée le lundi 23 mai, en grande partie sur des chemins, jusqu'à l'étang de l'île, à Lezoux accompagnés par des parents bénévoles et agréés.

> Le 16 juin, toute l'école s'est rendue en bus le matin au Château de la Batisse à Chanonat afin d'étudier les châteaux forts, la vie au Moyen-Age et la vie des chevaliers. Le pique-nique et les distractions de l'après-midi devaient avoir lieu sur le plateau de Gergovie mais la canicule n'a pas permis d'en profiter pleinement (315 € pour le bus et 408 € pour les animations, financés par la coopérative scolaire).

> Le potager à l'arrière de l'école continue à accueillir les jeunes jardiniers pour de multiples plantations, leur entretien et l'arrosage (confiés aux familles volontaires pendant les vacances).

> Le mardi 5 juillet, l'APPEL a organisé une kermesse très réussie avec des jeux pour les enfants et une buvette.

Pour l'année scolaire 2022-2023, des projets sont déjà bien engagés :

> Les élèves continueront à bénéficier des séances de piscine à Billom et des dispositifs « cinématernelle » et « école et cinéma » qui leur présentent des films choisis pour leur intérêt scolaire. La classe des élémentaires a assisté le jeudi 17 novembre à la projection du film muet Nanouk, pour laquelle la musique a été jouée en direct sur scène par des musiciens (241 € financés par la coopérative scolaire).

> Pendant toute l'année, les élèves de MS et de GS vont construire un livre qui recueillera toutes les lettres de l'alphabet. L'objectif est qu'à la fin, ils puissent l'emporter à la maison, le montrer à leur famille, le lire avec eux, leur expliquer...

> Pour les deux classes, le thème de l'année est la musique avec la découverte des différents types de musique, des différentes périodes, des différents instruments et d'ouvrir leur culture musicale. L'école recherche toute personne jouant d'un instrument qui serait volontaire pour venir le présenter aux enfants et leur jouer quelques morceaux.

> Après avoir lu plusieurs de ses livres, la classe des maternelles-CP a eu la chance, le vendredi 18 novembre, de rencontrer M. Philippe Jalbert, auteur-illustrateur de nombreux albums pour enfants. Cette rencontre a été organisée par la médiathèque de Lezoux. (97€ financés par la Coopérative Scolaire).

> La classe des grands participera à 2 rencontres sportives dans l'année, athlétisme et pétanque organisées par l'USEP (les coûts de transport et d'adhésion à l'association seront financés par la coopérative scolaire).

En plus de l'entretien régulier et des diverses petites réparations assurées pendant toute l'année, deux jolies tables avec leurs bancs à la hauteur adaptée aux enfants ont été installées par l'employé municipal et des élus bricoleurs.

Si votre chien n'arrive pas à ramasser ses crottes tout seul ...

Valable aussi dans notre village de LEMPTY !!

Pour nettoyer ce que votre chien a laissé derrière lui, il faut :
10 jours de pluie
35 passages de poussettes
17 passants distraits
4 enfants jouant au ballon

MERC

C'est à vous de le faire pour lui et par civisme envers nous tous

En cas de non respect, l'amende encourue est de 135€

Convention avec l'APA (Association Protectrice des Animaux du Puy de Dôme)

La commune de Lempty a signé une convention avec l'Association Protectrice des Animaux du Puy de Dôme qui peut prendre en charge des chiens ou chats dangereux, blessés, trouvés errants ou morts. Ces animaux peuvent être amenés au refuge par les services municipaux ou de gendarmerie mais aussi par des particuliers qui auront préalablement averti directement le refuge de l'APA au 06 83 29 74 91.

A l'arrivée de l'animal, l'APA recherchera son propriétaire et le vétérinaire effectuera les soins nécessaires. Les frais occasionnés seront à rembourser par le propriétaire.s.

Opération « Nettoyons notre village »

Le samedi 7 mai de bon matin, des habitants.es jeunes et moins jeunes mais très motivés.es se sont retrouvés.es devant la salle des fêtes à l'invitation des associations de Lempty et de la municipalité pour donner un coup de propre à notre village. Après un petit café, l'explication claire des consignes et la distribution du matériel de base prêté par le SBA, les participants.es, répartis.es en équipe pour un secteur délimité se sont appliqués à ramasser le moindre déchet qui jonchait sur ou au bord de la voirie. Tous ces débris allant des minuscules morceaux d'emballage plastique, des nombreux mégots, des canettes ou autres contenants... jusqu'aux gros morceaux de ferraille et même pneu ont été ramassés patiemment et chargés dans la brouette avant d'être pesés par curiosité, triés et mis à la disposition du SBA. Plus d'une quarantaine de kg collectés et évacués, cela peut paraître peu mais cela représente d'innombrables petits morceaux jetés volontairement pour la plupart ou échappés au passage.

Cette opération qui s'est terminée par un apéritif très convivial offert par les organisateurs sera sans doute malheureusement à renouveler car la lutte contre cette incivilité n'est pas encore gagnée.



Vie associative

Mot des chasseurs

2022 a été pour la société, une année « chantier » durant laquelle les travaux du futur local de chasse ont occupé nombre de sociétaires, hors et durant la saison, les soirs, souvent tard et une paire de week-ends. Les photos permettent de voir l'étendue de l'ouvrage et le chemin parcouru durant l'année écoulée.

Le premier semestre 2023 devrait voir aboutir les finitions, à savoir, l'entrée et le coin cuisine, qui permettront à l'ensemble des sociétaires de profiter d'un lieu de rassemblement et de convivialité dès la prochaine saison. Je profite de ces quelques lignes pour remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont œuvré de près ou de loin à l'aboutissement de ce projet qui n'aurait jamais pu se concrétiser sans l'investissement, la disponibilité et la bonne humeur apportés par tous et toutes à chacune des journées de travaux. Cette formidable aventure se concrétisera par une crémaillère en bonne et due forme pour l'ouverture de la saison 2023.

Au nom de l'ensemble des sociétaires, le bureau vous souhaite une bonne et heureuse année 2023 et garde dans un coin de l'esprit, si les conditions sanitaires sont réunies, la perspective de pouvoir organiser, au printemps, un repas des propriétaires qui nous permettra de partager un moment d'échange et de convivialité autour du gibier prélevé au cours de la saison.

Pour le bureau,
Le Président, O.PUIGBERT



Association des Parents d'Elèves de Lempty

Chers habitants de Lempty,

L'année 2022 a été placée sous le signe de la nouveauté.

Pour la première fois nos enfants, accompagnés de leurs parents, sont allés cueillir du muguet et l'ont vendu à l'occasion du 1^{er} Mai. Grâce à cela, nous avons pu leur réserver une belle surprise lors de leur kermesse de fin d'année.

Fortes de cet élan, nous souhaitons, en 2023, mettre en place d'autres manifestations, qui nous permettront, nous l'espérons, de leur préparer une surprise encore bien plus grande cette année !!!

Pour cela, nous vous attendons nombreux pour participer à notre concours de belote le 19 février prochain.

Il est temps pour nous de vous souhaiter une très belle et heureuse année 2023 !

Angélique CASAROTTO

Présidente de l'Association des Parents d'Elèves de Lempty

Lempty-Dote

Chers Lemptynais nous sommes prêts à attaquer cette année, la chasse aux cailloux de Pâques, la Fête de la musique, un repas bien sympa, Halloween avec ces monstres et enfin le Père Noël avec sa hotte.

On vous rappelle également que tous les premiers dimanches du mois une vente de viennoiseries et de pain a lieu de 8H à 10H à la salle des Fêtes de LEMPTY, réservation obligatoire au 06 63 40 33 04.

Nous espérons que depuis toutes ces années,

à nous supporter, vous prenez toujours autant de plaisir que nous, à partager tous ces bons moments.

Comme dirait un « proverbe africain ». Tout seul on va plus vite. Ensemble on va plus loin !

Alors pour ceux qui souhaiteraient aller plus loin avec nous, n'hésitez plus et venez faire partie de notre Team de choc.

Un énorme MERCI à vous tous pour votre soutien.
LEMPTY-DOTE, L'association du village qui déménage.

Rachel BERNARD
Présidente de l'association



Sans Paul et Mikey

Pour la troupe des **SANS PAUL ET MIKEY**, 2023 sera une grande année....Celle de nos retrouvailles et des représentations (enfin !) : avec de nombreuses dates, certaines sont déjà arrêtées, d'autres sont en attente de réponse: notre tournée intercommunale (et même interdépartementale !) passera bien évidemment par Lempty le **21 octobre** pour vous présenter notre pièce «Silence, On Tourne !», pour laquelle les 9 comédiens travaillent avec sérieux et bonne humeur afin que le spectacle vous divertisse au mieux !

En attendant notre rendez-vous à la salle des fêtes de Lempty, nous vous souhaitons une formidable année 2023 !

A bientôt... Au théâtre !!...

La présidente,
Marie-Pierre GONIN

Activités dans notre commune

> Cours de Pilâtes

(Mouvements corporels calmes pour améliorer souplesse et soutien des muscles profonds) : le mardi de 9h30 à 10h30 à la salle des fêtes.

> Cours de gymnastique douce et renforcement musculaire :

le jeudi de 14h à 15h à la salle des fêtes. Ces cours sont animés par Arielle CHAMBAS-NICOLAS. Une séance de découverte est possible gratuitement (avec son tapis de sol personnel et dans le respect du protocole sanitaire en vigueur).

> Création d'une association dédiée à l'organisation d'activités pour les séniors : Club Lempty-Stress.

Depuis le mercredi 19 octobre, une dizaine de Lemptynais se réunissent à la salle des associations (dans l'ancienne cantine à la cure) les mercredis des semaines paires à partir de 14h 30 pour jouer, marcher, papoter, déguster, proposer... et surtout passer un bon moment ! Ces activités peuvent évoluer et s'adapter au goût de chacun.e. N'hésitez pas à les rejoindre si le cœur vous en dit même seulement par curiosité.

Depuis plus de 50 ans, le SIASD des secteurs de Lezoux, Maringues et Vertaizon accompagne les personnes âgées et les personnes dépendantes de nos communes, pour les aider à rester à leur domicile, le plus longtemps possible. Il est dénommé maintenant SPASAD (Service Personnalisé d'Aide et de Soins à Domicile).

Tous les agents du SIASD ont prouvé leur professionnalisme et leur dévouement, lors de cette période de COVID au combien difficile par leur présence quotidienne auprès des usagers.

Les objectifs du service :

> Offrir une prestation de qualité pour toutes les personnes qui souhaitent rester chez elles dans les meilleures conditions possibles, grâce à l'intervention de professionnels du maintien à domicile.

Les différents services :

- > Service d'Aide à domicile
- Financements possibles du Conseil Département (APA, PCH, Aide sociale), de votre caisse de retraite, de votre mutuelle, de la CPAM...
- > Service de Soins à domicile, La totalité des dépenses est prise en charge par votre Caisse d'Assurance Maladie
- > Service Portage de repas : choix du menu avec ou sans potage et choix de la fréquence.
- > Service bricolage et jardinage : tarifs en fonction de vos ressources
- > Service de téléassistance avec le Département

Une déduction d'impôt ou un crédit d'impôt, à hauteur de 50% de la dépense engagée, est possible en fonction de la prestation réalisée et de votre situation.

N'hésitez pas à contacter le SIASD par téléphone 04 73 73 18 86 ou par mail : siad.lezoux@orange.fr afin d'établir, sur simple demande, un devis personnalisé adapté à votre situation.

Le SIASD recrute tout au long de l'année des aides à domicile et des aides-soignantes.

L'association AIDER, créée il a 30 ans, travaille en collaboration avec le SIASD et est située dans les mêmes locaux.

Elle fonctionne comme pour l'emploi des CESU, c'est-à-dire que vous êtes l'employeur. L'association met du personnel à votre disposition ou vous pouvez employer la personne de votre choix. L'association vous garantit la stricte application de la législation selon la nouvelle application de l'avenant 43 et S43 du particulier employeur.

L'association emploie et recherche du personnel pour le ménage et des auxiliaires de vie (ce personnel peut travailler au SIASD et à AIDER).

- Besoin d'aide ? - Contactez l'association AIDER
 29bis, avenue de Verdun - 63190 LEZOUX
 04 73 73 21 20 - 04 73 73 21 23
 Email : ass.aider@orange.fr

Agrement Qualité Départemental n° SAP378164222

=> Vous pouvez employer la personne de votre choix, nous nous chargeons des démarches.
 => Nous pouvons vous proposer du personnel qualifié.
 => Quel que soit votre choix, nous assurons les remplacements en cas de congés ou maladie.

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UNE RÉDUCTION D'IMPÔTS DE 50% d'un remboursement de 50% des frais engagés.

pour QUI ?

- Familles
- Actifs
- Retraités
- Handicapés

Où ?
 sur les secteurs de :
 Lezoux - Maringues - Vertaizon - Pont du Château...

pour QUOI ?

Tâches matérielles :

- Entretien du logement
- Repassage
- Courses

Aide à la personne :

- Toilette
- Repas
- Gardes (jour, nuit, week-end)
- Accompagnement (rendez-vous médicaux, pharmacie, et autres...)

L'association AIDER travaille également en partenariat avec le SIASD des secteurs de Lezoux - Maringues - Vertaizon...

Communauté de communes : élaboration d'un plan local d'Urbanisme Intercommunal Habitat

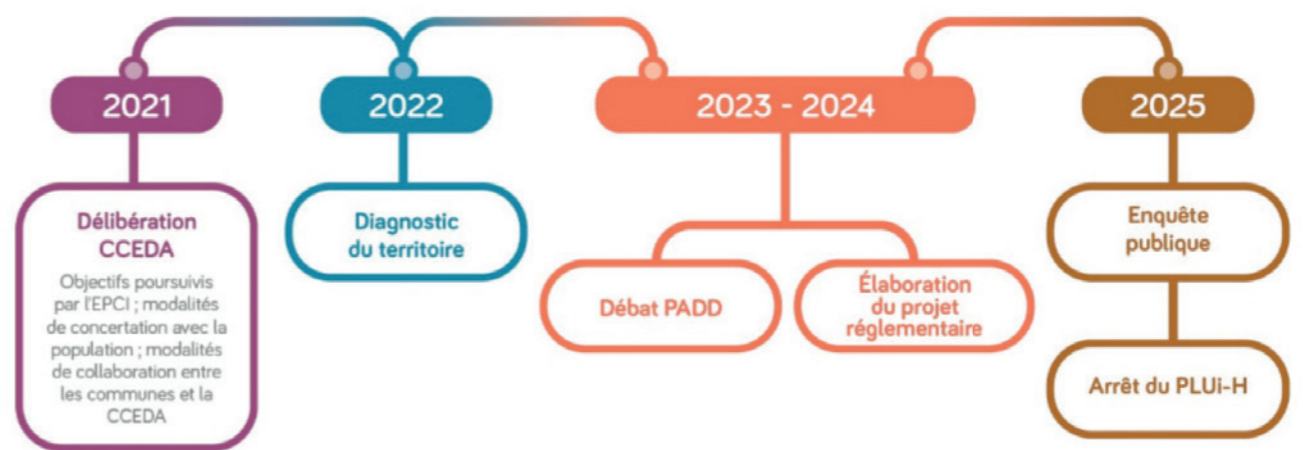
Depuis le 1^{er} juillet 2021, la Communauté de communes Entre Dore et Allier a intégré la compétence en matière d'élaboration de Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Baptisé « AURORE, pour une vie plus agréable dans un cadre accueillant », la démarche du PLUi-H à l'échelle des 14 communes entend affirmer la cohérence de notre territoire.

Le projet Aurore est un projet participatif au sens large qui vise à définir un véritable projet de territoire pour permettre d'améliorer le cadre de vie des habitants des 14 communes. Il est construit par les élus municipaux en concertation avec les habitants, la communauté de communes et différents partenaires. L'objectif est d'élaborer un projet commun harmonieux pour les 15 prochaines années.

Aurore va porter sur 4 enjeux principaux :

- > Habitat : cohérence entre ancien et neuf, amélioration de sa qualité et accessible par tous.
- > Environnement : préservation de la qualité des paysages, amélioration de la qualité de la ressource en eau ou accompagnement des pratiques agricoles.
- > Développement économique : développer les entreprises, favoriser les commerces de proximité et revitaliser les centres-bourgs.
- > Démographie : accueil, intégration de nouveaux habitants et leurs accès aux services du quotidien.



Des réunions publiques sont régulièrement organisées par la Communauté de Communes. Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site <http://www.ccdoreallier.fr/>

Votre Espace France Services Entre Dore et Allier

ORIENTER INFORMER | DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

ACCUEILLIR | ACCOMPAGNER | METTRE EN RELATION

Un guichet unique pour vous accompagner dans vos démarches administratives et numériques

HORAIRES D'OUVERTURE
 Mardi 9h-12h
 Mercredi 10h-13h et 14h-18h
 Jeudi 9h-12h
 Vendredi 10h-13h et 14h-18h
 Samedi 9h-13h

Gratuit • Sans rendez-vous
 NOUS JOINDRE
 Rue de Sarma - 63190 Lezoux
 (à proximité de la Mairie)
 04 43 65 79 38
 franceservices@ccdoreallier.fr

Entre DORE & ALLIER
 Communauté de communes

France services

État civil

Naissances

Loïs Léopold Laurent PAULHIAC ROUX né le 02/02/2022
Lisandro DANIEL né le 08/02/2022
Lyna Emma BESSON née le 14/11/2022

Mariages

Adrien DE POLONI & Audrey MOULLAUD
célébré le 21/05/2022
Julien DEREUX & Angélique PRESSOIR
célébré le 11/06/2022
Jeremy BOKANOWSKI BARSSE & Martha PIETZYK
célébré le 20/08/2022

Décès

Pierre Albert CHOUVIER, le 19/12/2022
Edith Marthe CHAPUT veuve GENEIX, le 20/12/2022

Sponsors



EARL BOILON
Légumes du producteur

📍 Chaport - 63190 LEZOUX
🌐 www.earlboilon.fr 
✉ earlboilon@gmail.com
📞 Earl Boilon-Misson-Maraicher
☎ Tél. 04 73 68 02 27

Horaires d'ouvertures :
Mardi - Mercredi - Jeudi : 8 h - 17 h
Vendredi 16 h - 19 h
Marché de Cournon vendredi et samedi matin



Atelier des Américaines

Entretien - Réparation
Sébastien FORAY
63190 Lempty  07 86 87 05 20



TRANSPORTS MOBIL HOME TOUTES DISTANCES - MISE EN PLACE & CALAGE

TRANSPORTS & SERVICES DUPIN

Marc DUPIN

Tel : 04 73 73 11 65
Fax : 04 73 68 23 84
Port : 06 03 21 97 20
Email : dupin.marco@free.fr

Chaport
63190 LEMPTY
www.transports-services-dupin.fr

Fenêtres - Volets Roulants - Stores
Montage de meubles - Pose cuisine
Pare douche - Vitrerie

Philippe BEAL

5 Route du Puy
63190 LEMPTY

06 83 30 95 10
philippebeal@orange.fr



ECOVERT BOILON

VENTE TOUS LES SAMEDIS

- Compost
- Terre amendée
- Paillage écorces et bois
- Paillage minéral
- Granulés bois

Location de bennes de 10 à 35 m³

Domaine de la Tour
63190 LEMPTY 04.73.68.23.75

Mairie 04 73 68 21 24

Le secrétariat est ouvert selon les jour et horaires ci-dessous
Lundi de 9h à 12h et de 13h à 19h
Mercredi de 13h à 19h
Vendredi de 8h à 13h

Mail : mairie-lempty@orange.fr

Site : www.lempty63.fr

Horaires de la Médiathèque

Le Lundi (sauf vacances scolaires)
De 16h30 à 17h30